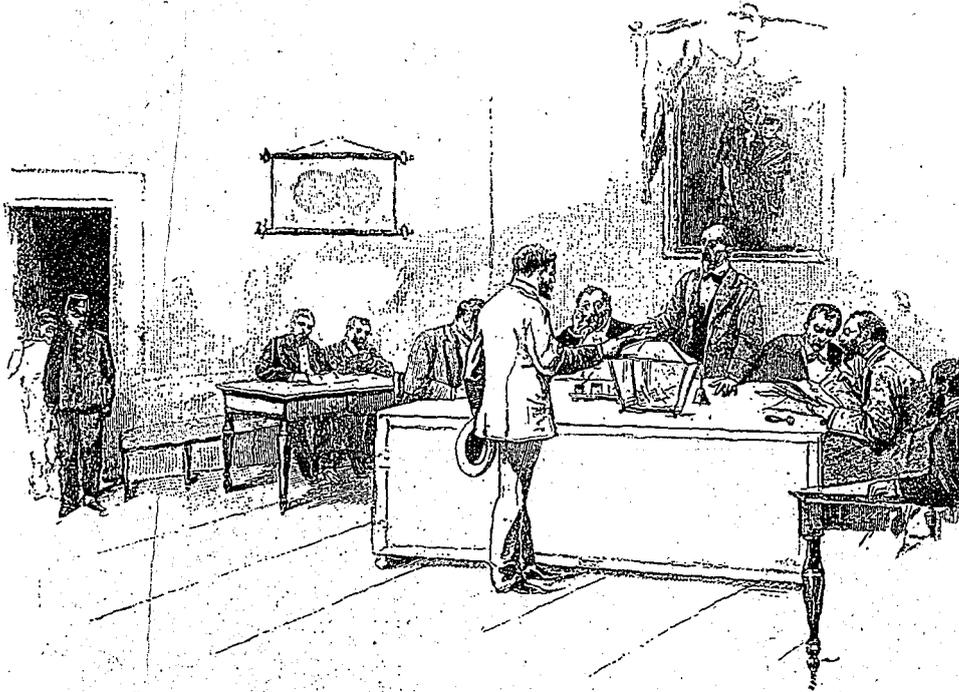


LES ELECTIONS EN TOUS PAYS.



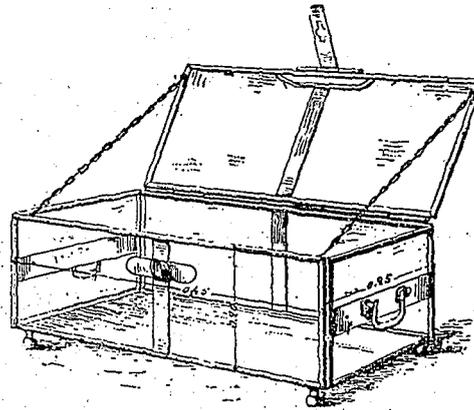
Un bureau de vote en Espagne.

EN ESPAGNE.

EN ESPAGNE les cornices sont communiqués dix jours avant les élections. Dans les petites villes le maire procède aux élections. Dans les grandes villes on divise les localités en sections présidés par les maires de quartier ou d'arrondissements. Chaque bureau électoral a un mandataire pour contrôler la procédure. Les élections durent trois jours. Le premier est destiné à élire le bureau et c'est une chose très importante, puisque l'élection des contrôleurs indique déjà quel est le parti qui va tenir la corde. Le second jour on vote le troisième on fait le dépouillement. Les électeurs votent isolément, un par un, bien détachés. Ils approchent du bureau, donnent leurs noms et qualités, et remettent au président du bureau le bulletin de vote, plié en quatre, pour qu'on ne puisse pas lire le nom qui y est inscrit. Le président dépose ce bulletin dans l'urne et un autre électeur passe. Dans les grandes villes l'urne est

en bois ou en métal, n'ayant pas d'autre usage, mais dans les campagnes on se sert de toute sorte de bibelots. Quand les passions politiques sont trop excitées ou que l'argent d'un candidat a fait verser le vin à flots, il n'est pas rare, si le vase est fragile, l'urne brisée et l'opération électorale fini à coups de couteau.

EN ITALIE.



L'urne électorale en Italie.

EN ITALIE tout citoyen âgé de 30 ans peut être député; les électeurs doivent avoir au moins vingt-et-un an et savoir lire et écrire. Chaque année dans chaque commune, on dresse les listes électorales qui sont approuvées par le conseil municipal. Dans les huit jours qui précèdent une élection chaque électeur reçoit une carte électorale avec laquelle il va voter. Le bureau est présidé par un magistrat, juge ou juge de paix. En outre du président le bureau comprend quatre scrutateurs dont deux conseillers municipaux et deux électeurs, plus un secrétaire choisi parmi les électeurs. L'urne doit être transparente, par conséquent en cristal. Son couvercle est percé au milieu d'une ouverture servant au passage des bulletins quant au bulletin lui-même chaque électeur peut le confectionner à son gré. A six heures de l'après-midi on dôt le vote et le dépouillement à lieu.

EN PORTUGAL.

Sont électeurs en Portugal tous les citoyens âgés de vingt-et-un ans, sachant lire et écrire et tous les pères de familles même illettrés. Le Portugal est le seul pays où il peut y avoir un député des minorités, si le député réunit un certain nombre de voix. Le système de votation n'offre rien de particulier, si ce n'est que le vote à lui dans les églises. Le bureau composé des représentants du gouvernement dans chaque commune, est installé autour d'une table placée dans la nef ou dans le chœur. Les électeurs pieux avant de remettre leur bulletin dans l'urne, s'agenouillent devant l'autel et récitent une prière; ce n'est qu'après avoir prié qu'ils remplissent leur devoirs de citoyens.